COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU **05.09.2014**

**L’an deux mille quatorze, le 5 septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. Samuel LEVALLOIS, Maire.**

# Présents :

# Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

# Madame Martine JORE et Monsieur Laurent STEINER, adjoints

# Mesdames et MessieursRoddy ANDRE, Philippe CHATELAIN, Jean-Louis DELAGRAINGE, Jocelyne LEHOT-HEURET, Michel HEURET, Gaëlle LAINE, et Nicolas VIAUD.

**Absente(pouvoir)** :**Jacqueline MARINHO (Martine JORE)**

Secrétaire de séance : Jean-Louis DELAGRAINGE

Date de convocation : 28 août 2014

|  |
| --- |
| Ordre du jour |
| 1. Point financier – travaux et investissements
2. Délégation de fonctions octroyées au Maire (rectification)
3. Élection membres CAO (rectification)
4. Réunion commissions
 | 1. Inhumation en propriété particulière
2. Syndicat SE60
3. Adhésion ACTES
4. Questions diverses
 |

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

1. **Point financier – travaux et investissements**

Monsieur le Maire distribue aux participants un état des finances de la commune et fait un point des travaux exécutés et des sommes dépensées. Il ressort de cette analyse que les objectifs fixés en début de mandat sont atteints et que certaines économies substantielles ont pu être réalisées grâce à la participation très active des membres du Conseil Municipal et de certains habitants, adultes et enfants.

Il n’en demeure pas moins qu’il reste beaucoup de travail à faire et que certains points restent à préciser.

. l’aire de jeux sera engazonnée très prochainement,

. les arbres dangereux abîmés durant la tempête devront être abattus par une société spécialisée (il faut ici noter que les arbres non dangereux abattus par la tempête ont été découpés et évacués),

. la journée du 14 septembre est en bonne voie,

. il serait bon de prévoir de décorer le village pour Halloween,

. il faut également prévoir de fêter Noël comme il se doit (décoration du village, cadeaux pour les enfants et goûters pour petits et grands). La journée du 13 décembre est retenue pour fêter Noël à Lattainville.

Il faut également prévenir les habitants de travaux de terrassement qui auront lieu le week-end des 20/21 septembre (plume). Ces travaux seront réalisés par certains membres de l’équipe municipale.

 **Achat matériel délibération 2014.034**

Monsieur le Maire explique qu’il souhaiterait que le cantonnier puisse intervenir dans le village avec un matériel qui lui permettrait d’être totalement indépendant et d’organiser son travail sans avoir à faire d’incessants allers-retours dans le village. Il propose aux membres du Conseil Municipal d’acquérir un petit tracteur et une remorque.

Des devis ont été demandés à divers fournisseurs ; le moins disant nous propose un matériel neuf pour 10 200€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l’unanimité pour que Monsieur le Maire passe commande de ce matériel.

**Marché Axe TP délibération 2014.035**

Madame le Receveur du trésor Public a refusé de régler les travaux complémentaires de voirie commandés lors du précédent mandat faute d’avenant rédigé dans les règles.

Une commande initiale de 103 667€ HT a été passée mais il convient de passer un avenant complémentaire de 12 688.91€ HT (15 226.69€ TTC).

Monsieur le Maire demande l’aval des membres du Conseil municipal pour qu’un avenant correspondant aux travaux réellement réalisés soit signé et transmis à Madame le receveur.

Cette demande est acceptée à l’unanimité des votants.

1. **DELEGATION FONCTIONS ACCORDÉES AU MAIREdélibération 2014.036**

Les services du Contrôle de légalité ont formulé 2 observations concernant la délibération relative à la délégation de fonctions accordées au Maire par les membres du Conseil Municipal :

* Délégation N°4 relative aux marchés pour laquelle il convient de fixer un montant maximal à ne pas dépasser -> les membres du Conseil ont fixé ce montant à 15 000€
* Délégation N°14 relative au droit de préemption : les membres du Conseil Municipal décident de supprimer cette délégation ;Le Conseil Municipal sera systématiquement sollicité pour toute question relative au droit de préemption.
1. **COMMISSION APPEL OFFRES délibération 2014.037**

Monsieur le Maire indique que la commission d’appel d’offres doit être constituée de 3 membres titulaires EN SUS du Maire et de 3 membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il a donc été procédé au vote des membres de la CAO.

Au premier tour de scrutin, madame et Messieurs Laurent STEINER, Martine JORE et Roddy ANDRÉ ont été élus membres titulaires de la CAO avec 11 voixchacun ; Messieurs Philippe CHATELAIN, Jean-Louis DELAGRAINGE et Nicolas VIAUD ont été élus membres suppléants avec 11 voix chacun.

1. **RÉUNION COMMISSIONS**

. organisation de la journée du 14 septembre : réunion le 08.09 à 19h30

. Le CCAS se réunira jeudi 18 septembre à 19h. Il faut envoyer une convocation aux personnes concernées.

. Cimetière : réunion le mardi 16 septembre à 17h30

. Gîtes : réunion le 23 septembre à 17h30

Monsieur et Madame Heuret ont présenté au Conseil Municipal une liste d’activités d’animations qui pourraient être pratiquées dans le village.

Entre autres :

. atelier jardin ou comment planter et soigner

. initiation ordinateur et tablette - comment utiliser matériels et logiciels qui vont avec,

. cuisine

. musique – initiation aux instruments et écoute

. atelier photo – initiation numérique et autres

. atelier peinture – initiation à la peinture à l’huile et à l’aquarelle

. sortie découverte du Vexin en vélo (voie verte par ex)

. réalisation d’une vidéo sur le village,

. découverte du vin – comment on le fabrique et comment on le déguste

. visite guidée au château de Gisors,

. recherche d’œufs de Pâques dans le village.

Cette liste n’est pas exhaustive et toute proposition sera étudiée.

1. **INHUMATION EN PROPRIÉTÉ PARTICULIEREdélibération 2014.038**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’une famille de Lattainville possède actuellement un cimetière sur sa propriété privée.

Une demande a été faite en mairie concernant la création d’un caveau de famille.

Renseignements pris auprès de la préfecture, il s’avère qu’aucune autorisation préalable ne peut être donnée : le Préfet, saisi par le Maire, accorde APRES LE DECES d’un administré, et au cas par cas, la possibilité de l’inhumer sur un terrain privé.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l’unanimité pour, qu’en cas de décès, Monsieur le Maire transmette en préfecture la demande d’inhumation en terrain privé.

1. **SE60 délibération 2014.039**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour confier au syndicat SE60 la compétence concernant l’enfouissement de réseaux.

Cette demande est acceptée à l’unanimité.

1. **Adhésion ACTES délibération 2014.040**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer une convention avec l’état pour télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, …).

Cette procédure permet d’éviter les envois de documents par courriers (raccourcissement des délais de transmission, frais de transmission de courrier évités).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l’unanimité :

. pour que les actes soumis au contrôle de légalité soient transmis par l’intermédiaire d’un certificat électronique acquis auprès de « Certinomis »

. pour que Monsieur le Maire signe le contrat de fourniture correspondant,

. pour que Monsieur le Maire signe ladite convention,

. pour que Monsieur le Maire procède aux dépenses afférentes.

1. **Questions diverses**

. Messes à Lattainville : proposer à la paroisse des dates

. Aide des enfants : Monsieur le Maire rappelle que certains enfants de Lattainville donnent beaucoup de leur temps au village (ramassage de déchets, ramassage de cailloux sur le futur terrain de jeux, aide lors de la tempête, …). Il souhaiterait qu’une petite récompense ludique leur soit attribuée (entrée gratuite dans des parcs, à la piscine, …). Le secrétariat de mairie prendra contact avec les services du trésor public pour savoir ce qu’il est possible de faire.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Samuel LEVALLOIS

Le secrétaire de séance

Les adjoints

Les conseillers municipaux